

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 1<sup>ER</sup> MAI 2023, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h40.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.2933-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
  - 4.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2023
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - 9.1 Bibliothèque
  - 9.2 Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - 9.3 Régie de la gestion des déchets
  - 9.4 Régionalisation de l'aréna
  - 9.5 Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
14. Administration
  - 14.1 Achat We boost
  - 14.2 Assemblée annuelle du Réseau BIBLIO CQLM
  - 14.3 Achat d'une cage pour les bonbonnes de propane
  - 14.4 Emprunt temporaire – projet de pavage rang Sainte-Cécile
  - 14.5 Loyer garderie les minis du village
15. Travaux publics

- 15.1 Entretien du gazon pour les édifices municipaux
- 15.2 Entretien du gazon pour terrain des loisirs
- 15.3 Nettoyage des fossés
- 15.4 Remplacement de ponceaux
- 15.5 Solidification des accotements près des lots 6 132 885 et 6 132 657
- 16 Urbanisme et environnement
  - 16.1 Liste des permis
  - 16.2 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
  - 16.3 Dépôt d'une demande d'aide financière – PRIMEAU 2023
  - 16.4 Demande CPTAQ – Martin Beaudet et Emmanuelle Demers
  - 16.5 Formation gratuite – trouver l'erreur et l'éviter
- 17 Loisirs
  - 17.1 Bâtiment de loisirs – annexe couverte
  - 17.2 Bâtiment de loisirs – finition plancher
  - 17.3 Bâtiment de loisirs – Excavation
  - 17.4 Bâtiment de loisirs - thermopompe
- 18 Demandes
  - 18.1 MTQ – étude sur la sécurité de l'intersection de la rue St-Pierre et Principale
  - 18.2 Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour – subvention 40<sup>e</sup> anniversaire
  - 18.3 Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques - subvention
  - 18.4 Journée internationale contre l'homophobie et transphobie
  - 18.5 Commandite Association de soccer les Seigneuries
- 19 Affaires nouvelles
  - 19.1 Formation obligatoire annuelle gratuite – ARPE-Québec
  - 19.2 Sondage toponymie
  - 19.3 Pavage - rapiéçage
  - 19.4 Panneau de sensibilisation à la vitesse
- 20 Période de questions
- 21 Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 3 avril 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2934-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2023.

**ADOPTÉE**

##### **4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2935-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 19 avril 2023.

**ADOPTÉE**

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Denis Michel remercie la directrice générale et greffière-trésorière d'avoir remis dans les procès-verbaux la liste détaillée des comptes à payer, des dépenses incompressibles ainsi que la liste des revenus.

## **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 avril 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

## **7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

- La directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller ont assisté à une rencontre avec le ministère des Transports concernant l'intersection de la rue St-Pierre et de la rue principale ;
- La directrice générale et greffière-trésorière a assisté à une rencontre avec le ministère des Transports concernant le changement de ponceau dans le rang Sainte-Cécile Est au niveau du ruisseau des Plaines ;
- La deuxième phase de la construction du bâtiment de loisirs a débuté en avril ;

## **8. RAPPORT DU MAIRE**

- Le maire a assisté à un déjeuner-conférence sur la filière batterie organisée par les Chambres de commerces et d'industries du Cœur-du-Québec, de Drummond, des Bois-Francs et de l'Érable ;

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Douze jeunes ont participé aux deux animations de la lecture assistée par animal qui se sont tenues les 3, 11 et 17 avril 2023. Le projet est maintenant terminé ;
- Une exposition de livres sur la thématique de l'environnement a été montée pour la journée de la terre ;
- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme a reçu le 21 avril la rencontre des coordonnateurs organisée par le Réseau Biblio CQLM. Cela fut une belle visibilité pour notre bibliothèque. Un chèque cadeau de 50,00\$ de Buropro Citation a été remis à la bibliothèque en guise de remerciement ;
- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme a reçu une subvention de 400,00 \$ du comité culturel de la MRC de Bécancour pour l'achat de livres ;
- Il y a eu 134 prêts de livres en avril 2023, 37 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 37.5 heures de bénévolat.

### **9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

Une réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2023. Une présentation de la plateforme Anekdoté a eu lieu. Anekdoté, grâce à la technologie GPS des appareils mobiles, présente en audio et en temps réel, ce qui se retrouve autour sans qu'il y ait systématiquement un circuit à suivre dans un ordre précis, laissant ainsi le plein contrôle des découvertes, et ce, gratuitement pour les utilisateurs. Une Anekdoté est une capsule audio créée par une équipe professionnelle composée d'historiens et de créateurs de contenus sous une formule anecdotique comme le veut son nom. Les Anekdoté sont courtes, classées sous des filtres (histoire, patrimoine, culture, commerce local, tourisme autochtone, etc.) où l'utilisateur sélectionne ce qu'il veut entendre. Les Anekdoté se déclenchent

automatiquement par position GPS et elles sont toutes disponibles en français et en anglais. Chaque Anekdote a un visuel avec une photo ainsi que le texte lu à l'audio. Il est également possible d'ajouter le site internet de l'entreprise pour une redirection vers le site internet en un seul touché. Dans l'historique de l'application, il est possible de réécouter les Anekdote et de les partager sur les réseaux sociaux.

### **9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS**

La réunion du 21 avril dernier a été annulée.

### **9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA**

Rien à ce point.

### **9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

Une activité pour la fête de Pâques a eu lieu à la bibliothèque le 7 avril. Quatorze enfants ont participé à l'activité.

## **10. LISTE DES REVENUS**

Activité salle Éric-Côté	20,00 \$
Intérêts dépôt à terme	1 496,62 \$
Intérêts sur arrérages	149,13\$
Licences et permis	115,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	190,00 \$
Loyer garderie – 2023-02	62,50 \$
Bac de récupération et de vidanges	190,00 \$
Subvention MRC – PAC 2023 soutient aux bibliothèques municipales	400,00 \$
Taxes municipales 2022	398,66 \$
Taxes municipales 2023	8 415,88 \$
<b>Total</b>	<b>11 437,79 \$</b>

## **11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2936-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 24 580,98 \$ ainsi que 17 500,33 \$ en salaires.

**ADOPTÉE**

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
202300115	Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	138,52 \$
202300116	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur en bâtiment – avril 2023	158,65 \$
202300117	Receveur général du Canada	DAS avril 2023	2 256,70 \$
202300118	Ministre du Revenu du Québec	DAS avril 2023	5 675,32 \$
202300119	Industrielle Alliance	RVER avril 2023	819,07 \$
202300120	SEAO	Appel d'offre publique sur le site SEAO pour le pavage dans le rang Sainte-Cécile Ouest	30,28 \$
202300121	Méréan Hardy	Archivage 01-04-2023 au 21-04-2023 (Résl :#2912-04-23)	1 116,25 \$
202300122	SNC-Lavalin inc.	Plan et devis 90% pavage rang Sainte-Cécile Ouest (Résl, #2758-10-22)	7 226,18 \$

202300123	FQM Assurances inc.	Modifications police d'assurance (RES : 2924-04-23)	1 608,84 \$
202300124	Synergie plumes et poils inc.	Douze ateliers pour le projet la lecture assistée par l'animal »	5 380,83 \$
202300125	VISA	Frais annuels carte VISA remboursement repas payé lors de l'audience au TAT, déjeuner-conférence sur la filière batterie (RÉSL, #2927-04-23), licence ADOBE	170,34 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>24 580,98 \$</b>

## 12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2937-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **13 755,10 \$**:

**ADOPTÉ**

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202300126	Infotech	Achat d'une banque d'heure (Résl.#,2910-04-23) ainsi qu'assistance technique	2 967,79 \$
202300127	Excavation Denis Demers inc.	Déneigement salle Éric-Côté avec chargeur	155,22 \$
202300128	Groupe Castonguay	Changer une lumière de rue et inspection panneau électrique station de pompage	636,96 \$
202300129	RIGIDBNY	2023-05 Ordures et recyclables	3 281,25 \$
202300130	CRSBP	Frais de reliure	28,40 \$
202300131	Yvette Demers	Honoraires professionnels – responsable de la collection à la bibliothèque	300,00 \$
202300132	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	474,26 \$
202300133	Matériaux Fortierville 2020 sec	Asphalte froid, clefs, biens durables voirie	431,86 \$
202300134	Covris Coopérative	Matériaux pour réparation du mât du drapeau	16,63 \$
202300135	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	105,06 \$
202300136	Hélène Lambert	Ménage bureau municipal, bibliothèque et salle Éric-Côté	510,00 \$
202300137	Eurofins Environex	Analyse d'eau avril 2023	154,07 \$
202300138	Méréan Hardy	Entretien paysager et archivage	536,75 \$
202300139	Josiane Trottier	Remboursement achat pour activité de Pâques à la bibliothèque	28,68 \$
202300140	Buropro citation	Achat de livres	565,76 \$
202300141	Pluritec Ltée	Honoraires professionnels pour le projet d'ensemble résidentiel	1257,37 \$
202300142	La Capital Assureur de l'administration	Assurances collectives – mai 2023	2 064,19 \$
202300143	Logixia	Assistance technique informatique	56,20 \$
202300144	Mégaburo Inc.	Contrat de service – photocopieur	184,65 \$
	<b>Total</b>		<b>13 755,10 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

### 13. RÈGLEMENTS

Aucun règlement

### 14. ADMINISTRATION

#### 14.1 **ACHAT D'UN WE BOOST**

CONSIDÉRANT QUE le réseau cellulaire dans le bureau municipal et la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme n'est pas optimum ;

CONSIDÉRANT QUE cela occasionne des problèmes au niveau de la réception des appels ;

Rés.2938-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'un We Boost chez Yan Laroque informatique pour la somme de 649,00\$ taxes en sus et de payer les frais reliés à l'installation de celui-ci.

**ADOPTÉE**

#### 14.2 **ASSEMBLÉE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO CQLM**

CONSIDÉRANT QUE la 60<sup>e</sup> assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. aura lieu le 9 juin à l'hôtel Travelodge de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre du Réseau Biblio CQLM ;

Rés.2939-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de déléguer monsieur Michel Deshaies et mesdames Yvette Demers et Josiane Trottier pour assister à la 60<sup>e</sup> assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. aura lieu le 9 juin à l'hôtel Travelodge de Trois-Rivières et de payer les frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

#### 14.3 **ACHAT D'UNE CAGE POUR LES BONBONNES DE PROPANE**

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard recommandent que les bonbonnes de propane soient entreposées à l'extérieur des bâtiments, et ce dans une cage de métal verrouillé ;

Rés.2940-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat de la cage pour les bonbonnes de propane appartenant à Mme Sophie Denis de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour la somme de 200,00\$.

**ADOPTÉE**

#### 14.4 **EMPRUNT TEMPORAIRE – PROJET DE PAVAGE DANS LE RANG SAINTE-CECILE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution #2916-04-23 pour octroyer le contrat de la réfection du rang Sainte-Cécile à Construction et Pavage Boisvert inc. de Saint-Étienne-des-Grès pour la somme de 817 824,30\$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire demander un emprunt temporaire maximum de 481 693\$ à Desjardins entreprise Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard recevra 481 693 \$ du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour le repavage du rang Sainte-Cécile ;

Rés.2941-05-23

IL est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un emprunt temporaire de 481 693\$ à Desjardins entreprises Centre-du-Québec et d'autoriser monsieur Simon Brunelle, maire ainsi que madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents.

**ADOPTÉE**

#### **14.5 LOYER GARDERIE LES MINIS DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE les frais fixes ont augmenté pour le 235, rue principale ;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de réévaluer le loyer de la garderie les Minis du village après six mois d'exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire augmenter légèrement le loyer de la garderie pour couvrir les frais fixes ;

Rés.2942-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents d'aviser les éducatrices, Mme Camélie Labrecque-Houle et Mme Édith Larecque que le loyer de la garderie les Minis du village, situé au 235 rue principale à Sainte-Cécile-de-Levrard augmentera de 15\$ par mois, soit 140,00\$ par mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**ADOPTÉE**

### **15. TRAVAUX PUBLICS**

#### **15.1 ENTRETIEN DU GAZON POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a demandé une soumission aux Entreprises D. Michel pour l'entretien du gazon pour ses édifices municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises D. Michel ont soumis une soumission pour l'entretien des différents terrains de la municipalité pour la somme de 3 574,00\$ ;

- Salle Éric-Côté (228, rue principale)
- Station de pompage (276, rang Sainte-Cécile)
- 219, rue principale

Rés.2943-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat pour l'entretien du gazon pour les édifices municipaux à l'été 2023 aux Entreprises D. Michel pour la somme de 3 574,00 \$.

**ADOPTÉE**

#### **15.2 ENTRETIEN DU GAZON POUR LE TERRAIN DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a demandé une soumission aux Entreprises D. Michel pour l'entretien du gazon pour les terrains de loisirs ;

Rés.2944-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat pour l'entretien du gazon pour les édifices municipaux à l'été 2023 aux Entreprises D. Michel pour la somme de 1 852,00 \$.

**ADOPTÉE**

### 15.3 NETTOYAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard fera du pavage sur une distance de 1.88 km dans le rang Sainte-Cécile en 2023 ;

CONSÉDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire faire le nettoyage des fossés limitrophes au nouveau pavage ;

Rés.2945-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Excavation Denis Demers inc. pour le nettoyage des fossés sur une distance d'environ 3.76 km dans le rang Sainte-Cécile pour des taux horaires de 130\$ plus taxes pour la pelle et 115\$ plus taxes pour les camions de 10 roues.

**ADOPTÉE**

### 15.4 REMPLACEMENT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire remplacer trois ponceaux dans les rangs Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier ;

Rés.2946-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder au remplacement de trois ponceaux dans les rangs Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier pour la somme de budgétaire de 22 000\$

**ADOPTÉE**

### 15.5 SOLIDIFICATION DES ACCOTEMENTS PRÈS DES LOTS 6 132 885 ET 6 132 657

CONSIDÉRANT QUE les accotements près des lots 6 132 885 et 6 132 657 dans le rang Sainte-Cécile Ouest présentent un risque d'affaissement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard désire corriger la situation ;

Rés.2947-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de solidification des accotements dans le rang Sainte-Cécile Ouest près des lots 6 132 885 et 6 132 657 et de payer 130\$ de l'heure pour la pelle, l'enrochement et les membranes nécessaires ;

**ADOPTÉE**

## 16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 16.1 LISTE DES PERMIS

Deux permis de construction pour une valeur de 185 000 \$, ainsi que trois permis de rénovation pour une valeur de 45 000\$, deux permis de démolition et un certificat d'autorisation, ont été délivrés en avril 2023 pour une valeur approximative de 230 000 \$.

### 16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois d'avril 2023. Aucune anomalie n'est constatée.

### 16.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRIMEAU 2023

Volet 1 – Infrastructure d'eau  
PROJET : Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Rés.2948-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;
- QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);
- QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

**ADOPTÉE**

**16.4 DEMANDE CPTAQ – MARTIN BEAUDET ET EMMANUELLE DEMERS**

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Martin Beaudet et Mme Emmanuelle Demers à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise un permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise une demande de permis de construction sur le lot 6 133 607 pour le remplacement d'un bâtiment principal existant ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Rés.2949-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la demande de M. Martin Beaudet et Mme Emmanuelle Demers concernant le lot 6 133 607 puisqu'elle ne contrevient à aucun règlement municipal et de transmettre cette résolution à la CPTAQ.

**ADOPTÉE**

#### **16.5 FORMATION GRATUITE -TROUVER L'ERREUR ET L'ÉVITER**

L'inspectrice en bâtiment, Mme Josée Demers participera à la formation gratuite ayant pour titre : « trouver l'erreur et l'éviter » donné par la COMBEQ et la Fédération québécoise des municipalités avec la participation financière du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

### **17. LOISIRS**

#### **17.1 BÂTIMENT DE LOISIRS – ANNEXE COUVERTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Construction Pérusse inc. pour la construction d'une annexe couverte au bâtiment de loisirs déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 98 000,00\$ en subvention du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

Rés.2950-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour la construction d'une annexe couverte au bâtiment de loisirs pour la somme de 41 000 \$, taxes en sus, à Construction Pérusse inc.

**ADOPTÉE**

#### **17.2 BÂTIMENT DE LOISIRS – FINITION PLANCHER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Polysurface de Victoriaville pour l'installation d'un plancher commercial à l'époxy Polyurea et Polyaspartique ;

CONSIDÉRANT QUE ce revêtement de plancher est résistant et non glissant ;

CONSIDÉRANT QUE le plancher du bâtiment de loisirs est admissible à la subvention Nouveaux Horizons de 17 000\$ reçu par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

Rés.2951-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Polysurface de Victoriaville pour l'installation d'un plancher commercial à l'époxy Polyurea et Polyaspartique pour la somme de 3 919,00 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

#### **17.3 BÂTIMENT DE LOISIRS – EXCAVATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a accordé à Construction Pérusse inc. la construction d'une annexe couverte au bâtiment de loisirs déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation et de remplissage seront nécessaires pour la construction d'une annexe couverte au bâtiment de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 98 000,00\$ en subvention du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

Rés.2952-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour les travaux d'excavation ainsi que le remplissage de sable à Excavation Denis Demers inc. et de payer :

- 130 \$ / voyage de sable
- 130 \$/h pour l'utilisation de la pelle mécanique

**ADOPTÉE**

#### **17.4 BÂTIMENT DE LOISIRS – THERMOPOMPE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard désire installer une thermopompe murale pour chauffer et climatiser le bâtiment de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard possède déjà un contrat de service d'entretien avec la compagnie Aubin Pélissier de Trois-Rivières pour ses thermopompes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu 98 000,00\$ en subvention du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aubin Pélissier a soumis deux soumissions ;

Rés.2953-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour l'achat et l'installation d'une thermopompe murale de marque Fujitsu 12 000 btu aoug12lzah1 dans le nouveau bâtiment de loisirs à Aubin Pélissier de Trois-Rivières pour la somme de 5 300,00 \$, taxes en sus, incluant la garantie Fujitsu 12 ans pièces et 10 ans main-d'œuvre.

### **18. DEMANDES**

#### **18.1 MTQ – ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INTERSECTION DE LA RUE ST-PIERRE ET PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard juge que l'intersection de la rue St-Pierre et de la rue principale est dangereuse en raison du manque de visibilité causé par la maison située au 1010, rue St-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE l'hiver, la visibilité au coin de la rue St-Pierre et la rue principale est très mauvaise en raison de la proximité de la maison située au 1010, rue St-Pierre et la rue ;

CONSIDÉRANT QU'UN ensemble résidentiel ayant un potentiel de huit maisons sera développé en 2024, prolongeant ainsi que la rue St-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers et des piétons est une priorité pour la municipalité de Sainte-Cecile-de-Levrard ;

Rés.2954-05-23

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard a eu lieu le 5 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder à une étude de sécurité pour évaluer la sécurité à l'intersection de la rue St-Pierre et de la rue Principale.

**ADOPTÉE**

### **18.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE BÉCANCOUR – SUBVENTION 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole (CAB) de la MRC de Bécancour célèbre ses 40 ans cette année ;

CONSIDÉRANT QUE le CAB est un organisme communautaire qui a pour mission de promouvoir et de développer l'action bénévole en plus d'offrir des services aux aînés et aux personnes démunies ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour l'organisation d'une journée hommage au bénévolat et afin de souligner l'apport de ces hommes et ces femmes qui donnent sans compter leur temps pour améliorer le sort de leurs semblables et grâce à qui le CAB fête ses 40 ans ;

Rés.2955-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'offrir une subvention de 50,00 \$ au Centre d'Action Bénévole de la MRC de Bécancour pour l'organisation d'une journée hommage au bénévolat dans le cadre de son 40<sup>e</sup> anniversaire.

**ADOPTÉE**

### **18.3 MOI DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SUBVENTION**

Les conseillers conviennent de ne pas donner à SP Canada - Division du Québec cette année.

### **18.4 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Rés.2956-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Levrard proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE**

### **18.5 COMMANDITE ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS) a fait une demande de commandite pour l'année 2023 ;

Rés.2957-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de soutenir l'organisation d'une saison de soccer 2023 en offrant une commandite de 100,00 \$ à l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS).

**ADOPTÉE**

## **19. AFFAIRES NOUVELLES**

### **19.1 FORMATION OBLIGATOIRE ANNUELLE GRATUITE – ARPE-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-Québec offre gratuitement aux responsables des points de dépôt officiel une formation obligatoire ;

Rés.2958-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser monsieur Mario Demers, inspecteur municipal ainsi que Mme Josiane Trottier, agente de bureau à participer au webinaire offert gratuitement par l'ARPE-Québec sur les points de dépôt officiel de l'ARPE-Québec.

**ADOPTÉE**

### **19.2 SONDAGE TOPONYMIE**

Il est convenu par le conseil municipal de procéder à un sondage dans les réseaux sociaux de la municipalité ainsi que dans l'Info-Cécilois pour l'obtention d'une banque de nom pour la toponymie de différents lieux dans la municipalité.

- Parc municipal
- Rue adjacente à l'école la Source
- Nouvel ensemble résidentiel

### **19.3 PAVAGE - RAPIÉÇAGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une demande prix pour faire du rapiéçage mécanique et manuel dans les chemins sous sa responsabilité à Pavage Veilleux (1990) inc;

Rés.2959-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Pavage Veilleux (1990) inc. de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour le rapiéçage d'asphalte mécanique et manuel de 40 tonnes EB-10C 58S-28, 60 mm au coût de 14 360,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### **19.4 PANNEAU DE SENSIBILISATION À LA VITESSE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.2960-05-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h13.

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, approuve tout un chacun des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière

adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 142.3 C-27.1 du Code municipal du Québec.

---

Simon Brunelle, maire

---

Amélie Hardy Demers directrice générale  
et greffière-trésorière